



## Sci, associé logé gratuitement et impot sur le revenu

Par **garnier**, le **14/01/2012** à **17:52**

Bonjour,

je suis actionnaire a 50% d'une sci composé un seul immeuble constitué de 3 appartement. Je loue ( avec bail déclaré) un appartement a la sci. Je souhaiterai me déclarer "associé loger a titre gratuit" pour minimiser les revenus de la sci, afin de déclaré moins de revenu foncier sur ma déclaration de revenu. Est ce légal sachant que je continuerais a verser de l'argent sur le compte de la sci pour rembourser l'emprunt ? Etre loger a titre gratuit peut il constituer un avantage en nature et quelle consequence cela peut il avoir fiscalement ?

Merci de votre reponse  
cordialement